

Rapport n° 1 :**Approbation du verbatim du 16 octobre 2024**

Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
Service – personnel référent	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
Séance du Conseil académique	11 décembre 2024

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du CAC du 18 septembre 2024	2
2. Point information situation UBFC	2
3. Rapport d'activité du collège doctoral	4
4. Catalogue de formations doctorales transversales : Bilan 2023-2024 et prévisionnel 2024-2025	10
5. Questions diverses	12

VERBATIM
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA COMUE UBFC
(SEANCE DU 16 OCTOBRE 2024)

(La séance du CAC plénier est ouverte à 14 heures, salle du Conseil – UBFC Besançon – et en visioconférence, sous la présidence de M. Didier Chamagne, vice-Président de la ComUE UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Chamagne.- Bonjour à toutes et à tous.

(Didier Chamagne procède à l'appel).

Nous sommes à 25, nous avons donc le quorum. Merci.
Je vous propose de commencer.

1. Approbation du verbatim du CAC du 18 septembre 2024

Nous allons partager le verbatim à l'écran.
Je vous propose de le valider, ou pas. Auparavant, est-ce que vous avez des remarques ou des questions sur ce verbatim ? *(Néant)*.

S'il n'y a pas de remarque, je vous propose de le mettre aux voix.

Qui s'oppose à ce verbatim ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

2. Point information situation UBFC

Je vais laisser la parole à Lamine Boubakar par rapport au fait que le conseil académique est réduit. Du fait de la signature, les élus de l'université de Bourgogne et de BSB ne sont plus présents.

M. Boubakar.- Oui, merci. Bonjour à toutes et à tous.

C'est en effet un point d'information qui concerne les instances d'UBFC. Le décret modificatif des statuts de la ComUE est paru très récemment au Journal Officiel. Il entérine la sortie de l'uB et de BSB. Donc de fait les conseils se retrouvent réduits dans la proportion proposée dans les nouveaux statuts de la ComUE, sachant que cette disposition inscrit la ComUE dans une phase transitoire.

M. Chamagne.- Merci pour ce point d'information.

Maintenant, tu as la parole pour faire un point d'information sur la situation du site.

M. Boubakar.- En fait, je continue le point d'information.

M. Chamagne.- C'est ça. Merci.

M. Boubakar.- Là, cela concerne donc la ComUE.

Un autre sujet a concerné récemment, dans la foulée et en premier la ComUE, c'était le vote par le CA des statuts du futur EPE puisque le projet de décret dit clairement que l'EPE se substitue à la ComUE et à l'UFC et intègre évidemment des établissements composantes.

À ce titre, la ComUE avait à voter les statuts, au même titre que les autres établissements. Ce qui a été fait il y a une semaine. Le vote a été obtenu à l'unanimité des voix, sachant que c'était passé avant en CSA. C'est la procédure normale pour l'adoption des statuts.

Voilà pour ce qui concerne les points relatifs à la ComUE.

Mme Roudaut.- J'ai une question, mais c'est peut-être trop tôt dans la discussion. En parlant de statuts, est-ce que le projet de statuts de l'EPE Pasteur est passé au CNESER vu que le CNESER a voté contre l'EPE Bourgogne Europe ?

M. Boubakar.- Non, mais cela fait partie des informations que je vais donner.

Mme Roudaut.- J'étais donc en avance ! Pardon.

M. Boubakar.- Je peux rebondir là-dessus. Les statuts passeront au CNESER le 12 novembre prochain. Par contre, les statuts sont passés au CNESERAAV et là, il y a eu adoption des statuts avec 5 voix pour et, de mémoire, 8 abstentions. Ce qui fait que le projet est bien passé au niveau du CNESERAAV.

Ceci se justifiait puisque l'EPE se substituant à la ComUE, cela concerne de fait le ministère de l'Agriculture.

Du coup, cela m'a permis de donner l'information sur le passage en CNESER.

Un point important également, c'est tout ce qui concerne la coordination territoriale, évidemment après la création des deux EPE.

L'activité de dynamique de site se poursuit par la volonté des chefs d'établissement et fait l'objet d'une convention de coordination territoriale au sein de laquelle sont recensés un certain nombre d'objets et de projets partagés, au sein de laquelle il est décrit la comitologie qui va permettre d'animer cette dynamique de site, avec une instance de coordination qui est le Conseil de site, qui a déjà commencé son existence. Il a d'ailleurs commencé son existence en travaillant à la convention de coordination territoriale. Ainsi que deux instances d'aide à la coordination territoriale que sont le CoPil académique qui est un élargissement du CoPil recherche qui est hérité de l'ISITE et le CoPil plateforme qui, lui, ne change pas, qui est également hérité de l'ISITE.

Tout cela s'organise en poupées russes, c'est-à-dire que le CoPil plateforme dépend du CoPil académique et le CoPil académique dépend du Conseil de site.

Voilà la façon dont les choses s'organisent.

La version convergente de la convention de coordination territoriale a également été obtenue récemment. Les signataires seront évidemment les EPE, mais j'ai envoyé une version signée par les chefs d'établissement historiques de la ComUE au ministère. Le document existe donc et, aujourd'hui, on peut le considérer comme convergent. C'est un élément qui vient



s'ajouter aux deux projets d'EPE.

Est-ce qu'il y a des questions ? (*Néant*).

En résumé, voilà ce que je pouvais dire.

En complément, la convention de coordination territoriale est une convention-cadre qui devra être complétée par des conventions ad hoc sur un certain nombre d'objets. Ce sera en particulier le cas de la formation doctorale qui reste une mission partagée avec le collège doctoral, la mission doctorale. Ce sont donc évidemment des objets partagés qui feront l'objet de conventions, comme ce sera le cas pour data BFC et d'autres objets parmi tous ceux qui ont été retenus par les chefs d'établissement pour continuer à être des objets de site.

Je crois que j'ai à peu près fait le tour des sujets liés à l'institution. N'hésitez pas à me questionner si vous avez besoin de plus de précisions.

M. Chamagne.- Merci Lamine.

J'ouvre le débat. Avez-vous des commentaires ou des questions à poser ? (*Néant*)

Tout est clair, parfait !

M. Boubakar.- Merci à vous et bonne continuation.

M. Chamagne.- Merci et à bientôt.

Je vous propose de passer au rapport suivant.

3. Rapport d'activité du collège doctoral

Je laisse la parole à Thierry et nous allons partager le rapport à l'écran.

M. Rigaud.- Sur le diaporama que vous avez à l'écran, vous avez le point sur l'année universitaire, comme on le fait tous les ans. Mais comme c'est la dernière année du contrat, nous avons également fait un bref bilan du contrat et ensuite ce que nous allons faire l'an prochain.

Si on revient sur l'année dernière, on commence par le nombre d'inscrits qui était de 1 578, en baisse par rapport à l'année d'avant et en baisse par rapport à toutes les années d'avant. On verra le bilan complet en fin de diaporama.

Vous voyez qu'en gros, 1/4 des effectifs sont en première année, 1/4 en 2^{ème} année et 1/4 en 3^{ème} année. Le dernier quart se partage entre les quatrièmes années et au-delà, sachant que plus on avance moins il y en a. Pour les sixièmes années et au-delà, il n'y en a plus qu'une vingtaine.

Au niveau structuration de ces doctorants, on a 53 dispenses de master, c'est-à-dire de diplômes en dehors du processus de Bologne et c'est l'école doctorale SPIM qui a demandé le plus de ces dispenses.

Au cours de cette année, on a eu 81 demandes d'autorisation d'inscription à l'HDR. On a quasiment doublé par rapport à l'année d'avant. Les gens profitent peut-être de la dernière année d'UBFC pour demander à soutenir une HDR à UBFC.

Pour les soutenances du doctorat et de HDR, nous avons eu 385 soutenances en 2023, un peu plus qu'en 2022. On sort complètement, maintenant, de la période post-Covid ; on n'a plus du tout les reliquats d'excédent de soutenances qu'on a eus une certaine année. Ce sont les écoles doctorales Environnement Santé et SPIM qui ont le plus de soutenances.

Pour les HDR, on a eu une cinquantaine de soutenances avec une majorité à l'école doctorale Environnement Santé.

La durée moyenne des thèses soutenues en 2023 est à peu près stable depuis quelques années. Vous avez la configuration à l'écran, à savoir que trois écoles doctorales de Sciences humaines et sociales ont des durées de thèse supérieures à celles des trois autres écoles doctorales. C'est quelque chose qu'on retrouve de manière à peu près constante. On a une moyenne qui ne veut pas dire grand-chose, elle est de 52 mois qui se partagent en gros entre les trois ED "sciences dures" qui sont autour de 43 mois et les trois ED "SHS" qui sont autour de 60. Nous essayons de maîtriser ces durées de thèse en interdisant les réinscriptions au-delà de la 6^{ème} année, conformément à l'arrêté de 2016. Nous prenons donc soin, en 6^{ème} année, d'envoyer un courrier à tous les inscrits pour les informer qu'ils doivent soutenir avant la fin de l'année.

Après, il y a des demandes de réinscription en 7^{ème} année qui sont examinées au collège parce qu'il y a toujours des exceptions, donc des cas particuliers que nous devons prendre en compte.

Voilà pour les durées des thèses.

Concernant les taux d'encadrement, il s'agit d'un critère assez important que le HCERES examine avec attention d'une manière générale. L'année dernière, un HDR encadrait en moyenne entre 1,1 thèse à Environnement Santé et 2,7 thèses à LECLA et à SEPT. On voit donc très clairement que ces taux moyens vont du simple au triple, ou presque. Le propos de l'HCERES est de ne pas avoir trop de thèses par encadrant et, au-delà de deux, on rentre dans quelque chose qui n'est pas très satisfaisant pour eux. Ce sont des choses qu'on essaye de discuter entre collègues au sein du collège doctoral.

Nous avons eu 150 cotutelles l'année dernière, donc 2023-2024, dont 34 nouvelles. Vous voyez que l'école doctorale SPIM domine très largement le nombre de cotutelles qui sont passées à l'étranger. Depuis que nous faisons des statistiques là-dessus, c'est toujours l'école doctorale SPIM qui sollicite plus de cotutelles internationales.

Le chiffre de 34 nouvelles cotutelles contraste assez avec le nombre de soutenances qu'il y a eu sous le label européen qui est très faible. C'est un outil qui est disponible, qui est très peu pris en compte par les doctorants ou leurs encadrants. C'est quelque chose qu'il faudra prendre soin de développer dans le futur, surtout que les deux EPE ont chacun des réseaux de coopérations européennes. Il faudra donc peut-être développer ce genre de choses.

Pour terminer, les aides à la mobilité attribuées : il y en a eu 283 par les différentes écoles doctorales. Là, c'est sur les budgets propres des écoles doctorales qui aident les doctorants à aller en colloque ou en stage dans des laboratoires étrangers.

Un autre point : les interruptions de thèse. Les césures qui ont été accordées l'année dernière sont au nombre de 32, ce qui est moins que les années d'avant.

Les abandons de thèse sont au nombre de 64, donc à peu près la même chose que l'année d'avant. Cela concerne majoritairement des doctorants en 4^{ème} année et plus. C'est quelque chose qui a été vu au niveau national ; plus le temps passe, plus le risque d'abandon est fort. Un peu en lien avec la durée des thèses, les taux d'abandon sont plus forts dans les écoles doctorales qui ont les plus longs temps de thèse, donc DGEP, LECLA et SEPT.

Nous avons un peu analysé ces abandons de thèse parce que j'avais eu la question l'année dernière au CAC sur ce qui modulait cela. Il y avait eu une question très spécifique sur les étrangers, s'il n'y avait pas un fort taux d'abandon chez les étrangers. Nous avons d'abord regardé le taux d'abandon en fonction du financement (camembert de gauche l'écran) que l'on compare aux inscrits en 2023 (camembert de droite) en fonction des mêmes financements. Il y a trois catégories :

- les financements dédiés, soit les bourses ministérielles, soit les bourses de l'ANR,

etc.,

- les financements non-dédiés, c'est-à-dire des salariés par exemple dans le milieu hospitalo-universitaire ou des enseignants du secondaire, ou qui ont un emploi en rapport avec le sujet de thèse,
- les sans-financements, c'est-à-dire ceux qui relèvent de ressources personnelles, dans lesquels on inclut les salariés d'entreprise qui n'ont aucun rapport avec la thèse (McDonald's, sociétés d'entretien, supermarché ou gardiennage).

On voit que le taux d'abandon est plus faible lorsque les doctorants bénéficient de financements dédiés et qu'il est plus fort lorsque les financements sont non-dédiés ou qu'il n'y a pas de financement du tout.

Sur la diapo suivante, vous avez un autre éclairage pour répondre à la question « est-ce qu'il y a plus de doctorants étrangers qui abandonnent que de doctorants français ? » Non parce que la proportion de doctorants étrangers parmi les abandons est de 43 % et la proportion de doctorants étrangers inscrits est de 40 %. La proportion est donc la même. La nationalité ne joue que très peu. Par contre, dans le dernier petit graphique, on voit qu'il y a plus d'abandons parmi les étrangers qui n'ont pas de financement. Il semblerait que ce soit un facteur important, c'est quelque chose qui est d'autant plus aggravant si le doctorant est étranger et qu'il n'a pas de financement.

Voilà pour cette petite analyse des taux d'abandon, sachant qu'on est sur quelque chose de stable et de relativement acceptable.

Sur 2023-2024, les actions du collège doctoral ont concerné des événements récurrents comme la journée de rentrée doctorale qui s'est tenue le 23 novembre 2023 à l'université de Bourgogne, où il y a eu 205 participants. Cette année, nous avons eu une conférence puisqu'il y a tous les ans une conférence globale commune sur les VSS, sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche.

La cérémonie de remise de diplôme a eu lieu le 14 décembre 2023 à la Rodia à Besançon, 120 docteurs ont participé.

La finale régionale du concours « Ma thèse en 180 secondes » a eu lieu à Besançon également devant - dans l'après-midi - 85 lycéens qui venaient de divers lycées de la région et lors de la finale elle-même, donc de la soirée, devant plus de 500 personnes dans la salle et en visio. Trois prix ont été remis aux personnes dont vous avez la liste à l'écran : prix du jury, prix du public et prix des lycéens. Nous avons eu deux finalistes qui sont remontés à Paris (Bertrand Kaczmarek et Chloé Mercier) qui ne sont pas rentrés dans les lauréats nationaux, malheureusement.

L'évolution pour l'année prochaine sera que nous avons maintenant pour instruction de ne faire remonter qu'un seul finaliste au niveau régional. Je pense qu'il y aura toujours trois prix qui seront remis au niveau régional, mais on n'enverra qu'un finaliste au niveau national.

D'autres événements concernent les carrières des docteurs et leur suivi. On propose des événements depuis 2021. Cette année, il n'y en a eu que deux pour des raisons diverses et variées, ceci sous forme d'Afterwork en ligne. Un a eu lieu en février 2024 - il y a une erreur à l'écran, avec à chaque fois une soixantaine de participants, ce qui est assez acceptable. Les débats sont assez riches d'une manière générale.

Une des raisons pour laquelle nous n'avons fait que deux Afterwork, c'est qu'il y a eu le lancement de l'enquête IPDoc, enquête nationale qui concerne la carrière des docteurs. Cette année, il y a une nouveauté. D'habitude, cette enquête se fait un an après la soutenance et 3 ans après la soutenance. Cette année, le ministère demande de faire l'enquête 5 ans après la soutenance. Les diplômés de 2018 auront donc été interrogés trois fois, une fois au titre de la

1^{ère} année, une fois au titre de la 3^{ème} et cette fois-ci au niveau de la 5^{ème} année.

À ce jour, nous sommes à peu près à 41 % de taux de participation parmi les 978 docteurs qui étaient visés par cette enquête chez nous. On est un peu au-dessus de la moyenne nationale, mais quand on regarde dans le détail, les doctorants qui sont questionnés pour la 3^{ème} fois en ont un peu marre de répondre à ce questionnaire parce que c'est lourd. C'est un questionnaire énorme, avec une cinquantaine de questions à renseigner. Ils laissent donc un peu tomber.

Sur octobre-novembre, une relance téléphonique est faite par le ministère. Il y a des personnes qui sont payées pour cela et Candice Chaillou, qui s'occupe de cela, fera aussi une relance téléphonique de son côté.

On avance et, normalement, la fin sera sur la fin de l'année.

Au niveau valorisation du doctorat, diverses interventions ont été faites, soit en amphithéâtre, soit en projetant la vidéo qu'on avait concoctée il y a déjà 2 ans pour sensibiliser les étudiants de licence, mais surtout de master et les élèves ingénieurs au doctorat, donc les renseigner, leur dire que faire un doctorat est bien. Là, ce sont des choses qui se font en ligne ou nous intervenons lors de différentes journées qui vous sont listées à l'écran, à Dijon à l'UFR SVTE, à l'UTBM, l'ESIREM, etc. Plein d'interventions ont ainsi été faites pour inciter les jeunes à ne pas hésiter à entrer en doctorat.

Pour ce qui est des formations, on y reviendra plus en détail puisque c'est l'objet du point suivant. Vous avez à l'écran les chiffres globaux pour les formations transversales. C'est là-dessus que je reviendrai. Il y a toujours un taux de satisfaction assez fort puisque 91 % des doctorants se montrent très satisfaits ou satisfaits.

Il y a aussi des formations spécifiques aux ED. À leur niveau, les écoles doctorales proposent des formations spécifiques. 48 ont eu lieu l'année dernière concernant plus de 500 doctorants.

Là, c'était le point pour l'année dernière, donc le point que nous faisons tous les ans.

Ensuite, j'ai souhaité, étant donné que nous sommes à la fin du mandat, vous donner les grands chiffres de tout ce qui s'est passé depuis la création d'UBFC concernant le doctorat.

Depuis 2017, nous avons près de 1 400 inscriptions en thèse à UBFC et nous avons fait un peu moins de 2 500 docteurs en arrêtant les chiffres au mois d'août. On devrait donc dépasser les 2 500 docteurs UBFC.

Nous avons eu à peu près 350 soutenances d'HDR.

Tout cela sur le contrat UBFC. C'est donc en fait le bilan d'UBFC.

Pour ce qui est des formations transversales, entre 110 et 150 ont été proposées aux doctorants chaque année, donc des formations gratuites pour les doctorants mais payantes pour le collège doctoral.

Nous avons eu entre 20 et 30 encadrants formés par an à la direction de thèse. C'est l'une des missions du collège. Ce qui fait à peu près 150 collègues qui ont été formés à la direction de thèse.

Comme on l'a vu, nous avons mis en place des actions pour la poursuite de carrière et nous avons surtout mis en place ce qu'on appelle la démarche compétence et nous avons créé un outil dédié pour que les doctorants puissent s'approprier les compétences qu'ils développent en thèse. Ce n'est pas toujours évident car ils ne se rendent pas compte de toutes les compétences qu'ils ont. Au niveau du collège doctoral, nous avons donc créé cet outil.

Nous avons mis en place un suivi rigoureux de la durée des thèses, de la durée excessive des thèses, c'est-à-dire au-delà de la 6^{ème} année pour se conformer avec la loi. Nous avons justement fait baisser cette durée excessive au fur et à mesure du temps.



Un dernier point : nous avons organisé huit finales régionales de « Ma thèse en 180 secondes » en ouvrant cette finale aux lycéens et au grand public. Nous avons ainsi contribué au renforcement du lien entre recherche et société.

Sur la diapositive suivante, vous avez la mauvaise nouvelle du contrat, c'est la chute du nombre de thèses, qui est une chute de quasiment 13 % sur l'ensemble du mandat. C'est un constat national, qui ne concerne donc malheureusement pas que nous. À l'instar également de ce qu'on voit au niveau national, il y a une différence en fonction des spécialités. Nous avons traduit cela en écoles doctorales. Localement en Bourgogne-Franche-Comté, les deux écoles doctorales les plus concernées par cette baisse, ce sont les écoles doctorales LECLA et SEPT. Il y a eu une augmentation puis une baisse dans certains cas, mais ceux qui sont les moins concernés sont DGEP et Environnement Santé. Les écoles doctorales Carnot Pasteur et SPIM sont dans la moyenne de la baisse.

Ce sont là des choses qui sont malheureusement nationales. La Covid a été incriminée. On voit bien que l'année de la Covid, la baisse est drastique. Mais elle n'a en fait qu'accentué une tendance qui est maintenant une tendance de fond depuis plusieurs années.

Le collège doctoral a réalisé une enquête en interne auprès des encadrants et on s'aperçoit qu'il y a une désaffection des étudiants pour le doctorat dans certaines disciplines au profit du privé, par exemple. Cela nous incite donc vraiment à poursuivre les actions de valorisation du doctorat auprès des étudiants.

Sur la diapo suivante, vous avez les perspectives pour l'année qui vient. Il s'agit essentiellement de consolider l'existant. C'est-à-dire qu'on attaque un nouveau contrat depuis le 1^{er} septembre, on a donc de nouvelles accréditations, des co-accréditations entre cinq établissements. Depuis janvier 2023, mon principal travail est de promouvoir la poursuite du doctorat en co-accréditation avec des ED mutualisées auprès des établissements. Là, on peut dire qu'à l'heure actuelle, l'objectif est atteint puisque les cinq établissements sont maintenant co-accrédités pour les six ED. Tous les établissements ne co-accréditent pas toutes les ED, c'est à géométrie variable. Il y a certaines ED qui ne sont co-accréditées que par les deux universités et d'autres écoles doctorales qui sont co-accréditées entre les deux universités et des écoles comme l'IAD, Supmicrotech ou l'UTBM.

Notre perspective pour cette année qui commence est de mettre en œuvre toutes ces nouvelles accréditations. Nous avons réuni un groupe de travail dédié pour savoir comment faire avec les cinq établissements. Nous avons déjà fait trois réunions et nous en programmons une en cette fin d'année.

Sur la base de ce groupe de travail, nous avons réalisé des inscriptions dans les cinq établissements mais sur une base commune et nous sommes en train de finaliser la formation des nouveaux conseils d'école doctorale avec la nomination des directeurs de la nouvelle équipe de direction des écoles doctorales et bientôt avec l'élection des représentants des doctorants dans ces conseils. Là, c'est en voie de finalisation.

Dans l'immédiat, il va falloir coordonner tout ce qui est nouvelles soutenances et diplômes par les cinq établissements à partir du 1^{er} janvier 2025. Tout cela est en cours de préparation, nous travaillons à l'harmonisation de toutes les procédures de sorte que, avec cinq établissements qui diplôment, la procédure pour les doctorants soit la même quel que soit l'établissement.

Il y aura des diplômes de doctorat UBFC jusqu'au 31 décembre et, à partir du 1^{er} janvier, toute soutenance de thèse sera non plus un diplôme d'UBFC mais un diplôme d'un des cinq établissements.

C'était la dernière diapositive. Je vous remercie de m'avoir écouté. Je peux répondre à



toute question que vous nous poseriez.

M. Chamagne.- Merci Thierry.

J'ouvre le débat. Est-ce que vous avez des questions, des remarques ?

M. El Naboulsi.- Bonjour.

J'ai remarqué une chose. Sur l'ensemble du contrat, il y avait 13 939 inscrits et on a diplômé à peu près 2 472 étudiants, ce qui correspond à peu près à 17,73 %. Ce chiffre est-il dans la moyenne nationale ? Je pose la question, mais tu n'as peut-être pas l'information.

A-t-on des chiffres concernant les abandons avec des financements publics, c'est-à-dire ceux qui ont bénéficié d'un financement public et qui ont abandonné ?

M. Rigaud.- Au niveau national ?

M. El Naboulsi.- Nos chiffres par rapport au national.

M. Rigaud.- Au niveau national, on doit pouvoir les trouver mais là, je ne les ai pas. Je ne suis pas allé les chercher.

Par contre, le taux de soutenance par rapport à l'inscription, je ne sais pas du tout si on peut le trouver au niveau national. Je n'en ai aucune idée.

Concernant les abandons avec les financements dédiés, c'est souvent de la recherche publique. Cela peut aussi être avec des financements privés. Il peut y avoir des financements dédiés privés, les CIFRE en font partie.

Les causes des abandons sont assez diverses. Cela va de la découverte, en première année, que la recherche n'était pas exactement ce que les doctorants pensaient aux - justement - financements CIFRE. Les abandons dans les CIFRE, c'est plutôt le fait que la recherche en entreprise n'était pas non plus ce qu'ils imaginaient. Il y a donc ces causes d'abandon généralement.

Après, il y a un peu de tout. Je ne les vois plus trop maintenant, mais quand j'étais directeur d'ED, j'ai vu des gens qui abandonnaient parce qu'ils estimaient avoir été trompés sur la marchandise par le sujet de thèse, en quelque sorte. Il y a donc vraiment de tout.

M. El Naboulsi.- 17,73 % est tout de même un taux très bas, donc en ce qui concerne UBFC.

M. Rigaud.- Ça va. Ce n'est pas super haut. Ça a été plus haut en cours de mandat, c'est-à-dire que je pense que les écoles doctorales - puisque là, ce sont les actions des écoles doctorales - ont bien pris en main le problème des abandons qui ont été plus importants pendant un moment. Il me semble qu'on était au-delà de 10 %.

Je pense aussi sincèrement que le fait que l'on fasse plus attention à la durée de la thèse évite aussi des thèses qui traînent trop en longueur et qui, *in fine*, abandonnent. Ceci fait peut-être aussi partie de l'équation.

M. El Naboulsi.- J'ai encore une question.

Qu'en est-il des nominations des directeurs et directeurs adjoints ?

Je prends mon cas parce que je n'existe pas à l'université de Franche-Comté en tant que directeur adjoint de l'école. Donc où en est-on ?

M. Rigaud.- Ça avance. Il nous manque un retour officiel de l'IAD qui a fait sa commission recherche innovation vendredi dernier, sauf erreur de ma part.

Lundi, j'ai demandé le retour et je ne l'ai pas encore. Mais par bruits de couloir, il semblerait que la nouvelle équipe de direction ait été approuvée par la commission.

Quand on aura la confirmation officielle, cela voudra dire que tous les établissements ont validé les nouvelles équipes de direction. Dès que nous aurons cela, nous proposerons des courriers aux établissements nommant les nouvelles directions de façon officielle et si tout va bien, on devrait y arriver avant la fin du mois. Là, Jihad, tu existeras !

M. El Naboulsi.- Je ne m'inquiète pas, mais dans les décharges avec nos services, je ne sais pas, je n'ai pas eu de retour. J'ai envoyé un mail à Antoine Perasso, mais il ne m'a pas répondu. Mais je vois qu'Hugues Daussy est présent.

M. Daussy.- Jihad, je te confirme que le conseil plénier a voté la composition des équipes, comme le disait Thierry Rigaud. C'est donc dans les tuyaux et ensuite, ça passe dans les instances et effectivement, toute la question des primes et décharges va être réglée.

Il ne faut donc pas t'inquiéter pour cela.

Antoine Perasso ne t'a peut-être pas encore répondu parce qu'il y a beaucoup de dossiers, mais cela va se régler sans aucune difficulté.

M. El Naboulsi.- Je ne m'inquiète pas, mais j'ai été chargé par d'autres collègues, chez nous à la tête des ED, de soulever ce point étant donné que je fais partie du CAC.

M. Daussy.- C'est effectivement une vraie question, mais elle a bien été prise en compte et cela va se régler très rapidement.

M. El Naboulsi.- Merci.

M. Chamagne.- Merci.

Y a-t-il d'autres commentaires, remarques, questions ? (*Néant*)

Merci, Thierry, pour ce rapport qui était pour information.

4. Catalogue de formations doctorales transversales : Bilan 2023-2024 et prévisionnel 2024-2025

M. Rigaud.- Les deux points sont pour information.

M. Chamagne.- Je te donne la main pour le point suivant ; nous allons donc partager le dossier.

M. Rigaud.- Ce rapport concerne le catalogue de formations transversales et le bilan de l'année écoulée qui a juste été abordé tout à l'heure et puis les prévisions pour l'année qui vient puisque c'est quelque chose que nous avons déjà calé pour l'année qui vient.

Depuis l'année 2017, le collège doctoral d'UBFC - maintenant collège doctoral BFC – met en place une offre de formations transversales dédiées à l'ensemble des doctorants de Bourgogne-Franche-Comté quelle que soit leur école doctorale, quelle que soit leur spécialité.



Ce catalogue s'organise autour de 10 thématiques qui vous sont listées à l'écran, qui vont de la communication à la science ouverte en passant par la culture scientifique internationale, les langues, etc.

Ces formations sont assurées sur les sites de Belfort, Besançon et Dijon, la plupart en présentiel. La plupart sont doublées ou triplées et les deux personnes qui sont en charge de ces formations sont Émilie Faivre pour les sites de Belfort et Besançon et Mélanie Jouhanneau pour le site de Dijon.

Au niveau du bilan, la diapo à l'écran vous détaille un peu ce qu'on a vu tout à l'heure. Il s'agit d'un bilan qui a été présenté en Bureau de collège le 20 juin dernier. Pour l'année dernière, 154 formations ont été organisées en 244 sessions. Pour la formation, c'est la formation à l'anglais avec une session à Dijon, une session à Besançon et une session à Belfort. C'est ce qui explique qu'il y a plus de sessions que de formations.

Vous avez 40 % à Besançon, 40 % à Dijon et 9 % à Belfort et puis plus de 10 % en visioconférence ou par suivi de MOOC, c'est-à-dire les petits suivis en ligne de formation.

Nous avons 18 formations qui sont dispensées en anglais, évidemment en dehors des formations à la langue anglaise. Malgré le fait que ce soit un chiffre assez faible, puisque nous sommes à 10-15 % de formations en anglais, c'est une offre qui progresse et nous travaillons d'année en année à faire augmenter cette offre de formations en anglais. Ceci nous semble indispensable pour que les quelque 40 % de doctorants étrangers puissent suivre une forte proportion de nos formations.

Sur environ 200 sessions proposées, 186 ont été effectivement assurées. Les 58 qui ont été annulées l'ont été parce qu'il n'y avait pas assez d'inscrits à ces sessions. Ce qui fait que nous avons eu plus de 2 000 inscriptions donc 257 en MOOC.

Concernant le taux de présence, sachant qu'il y a des personnes qui s'inscrivent et qui ne viennent pas, nous sommes à 7 % de doctorants qui ne participent pas après s'être inscrits. Nous sensibilisons, nous menaçons, nous faisons tout un tas de choses pour que ce taux de présence augmente. Je crois qu'il est un peu plus fort cette année que l'année dernière, il y a malheureusement toujours des indécis qui annulent au dernier moment et qui prennent ainsi la place de quelqu'un qui aurait pu venir.

Ce sont des formations qui sont gratuites pour les doctorants, mais qui ont un coût pour le collège doctoral qui est de 54 000 €. Ce coût, c'est la rémunération des intervenants. 60 % d'entre eux sont rémunérés, ce sont des enseignants-chercheurs, des BIATSS ou des intervenants extérieurs et il y a 40 % de bénévoles, des retraités ou des associations, mais aussi des chercheurs ou des enseignants-chercheurs qui ne veulent pas se faire payer pour ces formations. Ceci peut en effet entrer dans le service des enseignants-chercheurs, par exemple, qui sont payés par l'établissement mais remboursés par UBFC.

Nous avons rendu l'évaluation obligatoire pour que la formation soit validée. Sinon, personne n'évaluait les formations. En les rendant obligatoires, nous avons des retours et il y a 91 % de satisfaction (très satisfaisante ou satisfaisante). Ces taux de satisfaction sont regardés tous les ans et on en tire des conclusions ; vous verrez qu'on supprime certaines formations ou on en rajoute d'autres.

Le nombre de participants par ED est variable. Il reflète souvent la taille des ED. Il n'y a pas trop de commentaires à faire là-dessus.

À partir du constat que nous avons fait, nous proposons un nouveau catalogue pour l'année prochaine, toujours sous forme de 10 rubriques, toujours avec 153 formations prévues, avec plus ou moins 100 intervenants et un budget prévisionnel de 70 000 € qui est supérieur au 54 000 € réellement dépensés l'année dernière. Mais si toutes les sessions se font, cela coûtera

70 000 €.

Nous proposons six nouvelles formations qui avaient été demandées par les doctorants lors des évaluations et nous retirons sept formations du catalogue, annulées soit faute de participants, soit faute d'enseignants, malheureusement.

Les nouvelles formations pour l'année prochaine sont celles que vous avez à l'écran. Elles concernent les rubriques « connaissances et outils de l'enseignement » pour une formation à Besançon, « culture scientifique et valorisation » pour deux formations à Belfort et une à Besançon, une formation sur « informatique et modélisation » à Dijon et une formation qui concernera tout le monde et d'un coup, qui est « management et entrepreneuriat ». C'est DECA BFC qui nous fera une formation à distance, en visio, sur le lancement d'une start-up.

Nous avons supprimé les formations dont vous avez la liste sur le document, soit faute d'intervenants comme pour la préparation au métier d'enseignant à l'université à Dijon, ce qui est fort regrettable parce que c'est tout de même quelque chose d'important. Nous allons donc relancer pour essayer de trouver des intervenants. Mais également quatre formations sur « culture scientifique et valorisation » à Dijon suite à un manque d'intervenants à Belfort ou, à Besançon, par manque d'inscrits. Nous ne nous acharnons pas, nous enlevons les formations qui ne sont pas suivies 3 ans de suite. Cela veut dire qu'il n'y a pas assez de personnes pour les faire marcher. De la même manière « l'initiation en langage SAS » à Dijon n'est pas abondée. Et malheureusement, la formation à l'utilisation du réseau Alumni d'UBFC s'éteint puisqu'il n'y a plus de réseau d'Alumni UBFC.

Le coût des formations, je vous l'ai expliqué tout à l'heure ; il est pris en charge par le collège doctoral sur ses fonds. Je rappelle que les fonds viennent du reversement par les établissements d'une grosse partie des frais d'inscription des doctorants au collège doctoral et aux écoles doctorales. Si ces formations existent, c'est grâce au reversement par les établissements que je remercie au passage.

Les formations auront lieu à partir de janvier 2025. Ce catalogue 2024-2025 sera présenté lors de la journée de la rentrée des écoles doctorales, mi-novembre. Je n'ai plus la date exacte. Les inscriptions seront ouvertes en novembre et jusqu'au déroulé de chaque formation.

M. Chamagne.- Merci Thierry. J'ouvre le débat.

M. El Naboulsi.- La date, c'est le 21 novembre.

M. Rigaud.- Merci Jihad.

M. Chamagne.- Avez-vous des questions, des remarques, des commentaires ?
(*Néant*).

Merci Thierry. Tout était très clair.
Nous avons épuisé l'ordre du jour.

5. Questions diverses

Je vous propose de passer aux questions diverses si vous en avez. (*Néant*).

Cet avant-dernier CAC est terminé. Je vous remercie pour votre présence, en distanciel ou en présentiel. Certains ont eu quelques petits problèmes, je pense à Jean-Yves Rauch, à Nicolas Ratier et à Bénédicte Rey, des problèmes de connexion ou de micro.



UBFC

UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Le prochain et dernier CAC aura lieu le mercredi 11 décembre à 14 heures.
S'il y avait un peu plus de présents, cela nous permettrait de faire un petit pot de l'amitié qui pourrait être sympathique.

M. Belliard. - Est-ce qu'on a une idée de l'ordre du jour du 11 décembre ?

M. Chamagne. - Non, pas pour l'instant. C'est dans 2 mois.
Je vous remercie à nouveau pour votre présence et à bientôt, dans deux petits mois.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 05).

Didier CHAMAGNE, Président du CAC d'UBFC

